

FEARS

VALLEY

LEL

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE  
14, RUE DU PALAIS BP 50365  
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL: 0 891 01 11 11  
FAX:05 46 50 55 70

## RECEPISSE DE DEPOT

CABINET STECO  
204 rue PIERRE LOTI  
BP 20312  
17312 ROCHEFORT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2009 B 174 / 2010-A-3630

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 30/09/2010,

P.V. d'assemblée du 01/12/2009

- Transfert du siège ROCHEFORT 25 RUE RAMUNTCHO, BP 40322

Statuts mis à jour

Concernant la société

EAU-MEGA - CONSEIL EN ENVIRONNEMENT  
Société à responsabilité limitée  
25 rue Ramuntcho  
BP 40322  
17300 Rochefort

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-3630 le 30/09/2010

R.C.S. LA ROCHELLE 510 804 586 (2009 B 174)

Fait à LA ROCHELLE le 30/09/2010,

Le Greffier





## **EAU-MEGA - CONSEIL EN ENVIRONNEMENT**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 70 000 €  
Siège social : 10 rue de Paimpol  
ZA des Pêcheurs d'Islande  
17300 ROCHEFORT  
510 804 586 RCS LA ROCHELLE

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2009**

---

Le premier décembre deux mille neuf, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur GUGLIELMINI Christophe, représentant	690 parts
- Madame GUGLIELMINI Rachel, représentant	10 parts

Total des parts présentes composant le capital social	<u>700 parts</u>
---	------------------

Monsieur GUGLIELMINI Christophe préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **RESOLUTION N° 1**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de ROCHEFORT (17300) 10 rue de Paimpol ZA des Pêcheurs d'Islande à ROCHEFORT S/MER (17300) 25 rue Ramuntcho, BP 40322, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

RG CG

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 - Siège

Le siège social est fixé à ROCHEFORT S/MER (17300) – 25 rue Ramuntcho – BP 40322 »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION N° 2**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



## **EAU-MEGA - CONSEIL EN ENVIRONNEMENT**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 70 000 €  
Siège social : 10 rue de Paimpol  
ZA des Pêcheurs d'Islande  
17300 ROCHEFORT  
510 804 586 RCS LA ROCHELLE

---

### **LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS**

---

Le soussigné :

Monsieur GUGLIELMINI Christophe

Agissant en qualité de gérant de la Société EAU-MEGA – CONSEIL EN ENVIRONNEMENT, au capital de 70 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 510 804 586,

**Déclare, conformément aux dispositions de l'article R 123-110 du Code de commerce :**

Que la société EAU-MEGA – CONSEIL EN ENVIRONNEMENT n'avait jusqu'à ce jour opéré aucun transfert de siège social, celui-ci étant, depuis sa constitution, fixé 10 rue de Paimpol – ZA des Pêcheurs d'Islande à ROCHEFORT (17300).

A ROCHEFORT, le 1<sup>er</sup> décembre 2009  
Fait en trois exemplaires,

